

# Recommandations pour le Programme d’accès équitable à la lecture

Juillet 2022

## Aperçu

La mise en place d’un programme d’accès équitable à la lecture (PAEL) est essentielle pour s’assurer que les options de lecture inclusive au Canada ne se limitent pas au marché et pour remédier à l’absence d’accès équitable aux documents à lire et à l’information. La Charte canadienne des droits et libertés, la législation fédérale, notamment la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, ainsi que les obligations internationales découlant de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Traité de Marrakech fournissent un cadre bien défini pour le volet du nouveau programme portant sur l’égalité. La CRDPH, adoptée par les Nations Unies en 2006, porte sur les droits fondamentaux que les personnes non handicapées tiennent pour acquis, mais dont les personnes handicapées sont souvent privées[[1]](#footnote-1). La *Loi canadienne sur l'accessibilité* vise à favoriser les personnes handicapées grâce au processus d’identification proactive, à la suppression et à la prévention des obstacles à l’accessibilité, notamment en matière de technologies de l’information et de la communication (TIC) et de communications autres que les TIC, dans le cadre des sept domaines prioritaires. Il et impératif de mettre en place un programme complet capable de résoudre l’accès irrégulier et inéquitable aux documents à lire.

Les éditeurs indépendants canadiens ont fait des progrès considérables pour rendre leurs livres électroniques accessibles à la source, grâce à une transition quinquennale prévue vers la production et la distribution industrielles de documents à lire accessibles pour les Canadiens incapables de lire les imprimés. Pourtant, avec plus de la moitié de l’investissement du Fonds du livre du Canada utilisé, il est clair que l’industrie ne peut à elle seule aborder tous les aspects qui rendraient un monde de la lecture pleinement équitable.

Un programme d’accès équitable à la lecture garantira un accès équitable à des services de lecture et à de l’information pour les quelque trois millions de personnes incapables de lire les imprimés vivant au Canada, quel que soit leur âge, leur situation économique, leur expertise technique ou leur lieu de résidence. Ce programme permanent dédié sera consacré aux besoins de lecture des personnes incapables de lire les imprimés de toutes les régions du Canada. Il garantira un accès à des documents à lire en divers formats accessibles et aidera les personnes incapables de lire les imprimés à participer pleinement à des activités d’apprentissage, professionnelles et de vie en collectivité.

Le programme doit être assez complet pour aborder efficacement les inégalités existantes et persistantes en matière d’accès à la lecture et à l’information. Le processus d’élaboration de ce programme doit permettre de s’assurer que les politiques et les pratiques sont équitables et qu’elles répondent de manière ciblée aux besoins d’un large éventail de personnes incapables de lire les imprimés au Canada, y compris celles des communautés autochtones ou habitant dans des endroits isolés où la connexion à Internet est mauvaise.

Une collaboration est nécessaire entre le gouvernement et les parties prenantes pour que le PAEL soit une réussite. Parmi ces parties prenantes devant prendre part à ce processus collaboratif, mentionnons les bibliothèques publiques, les établissements d’enseignement (postsecondaires et ceux de la maternelle à la 12e année) et leurs bibliothèques, les gouvernements et organismes fédéral, provinciaux et territoriaux (dont Bibliothèque et Archives Canada), les éditeurs et leurs organisations parallèles, les organismes communautaires et de services, les organisations autochtones, les organisations internationales concernées, les entreprises privées, etc.

Il est crucial que le PAEL soit réactif et responsable à l’égard de la population qui en bénéficiera. C’est la raison pour laquelle tous les aspects du PAEL doivent être éclairés par des personnes incapables de lire les imprimés, afin se s’assurer prenne en compte les besoins, les valeurs et les contributions de la collectivité où il sera mis en place. L’expertise de ces personnes continuera d’être indispensable pour évaluer la facilité d’utilisation, fournir une assurance qualité, sensibiliser à l’accessibilité, déterminer et supprimer les obstacles, et aider les créateurs de contenu et les distributeurs à produire et à partager des documents qui fonctionnent pour tout le monde, quelles que soient les capacités de chacun.

## Résultats du sondage « Comment lisez-vous? »

Il est essentiel qu’un PAEL soit orienté par les besoins et les opinions des personnes incapables de lire les imprimés. À cette fin, nous vous présentons dans cette section les résultats et les recommandations découlant du sondage « Comment lisez-vous? », mené en 2020 par le Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB) dans le cadre du Projet de recherche sur l’édition accessible, parrainé par eBOUND et l’Association of Canadian Publishers. Le sondage « Comment lisez-vous? » avait pour principal objectif de mieux connaître les habitudes de lecture, les besoins et les préférences des personnes incapables de lire les imprimés au Canada. Plus de 600 personnes de partout au pays et présentant diverses formes de handicap ont participé à ce vaste sondage en ligne et à des discussions de groupe. Voici les principales conclusions de ce sondage :

* Des organisations de lecture accessible comme le RNSEB et le CAÉB doivent continuer à accroître la disponibilité et la variété des livres accessibles, et à mettre pleinement en œuvre le Traité de Marrakech pour permettre l’accès aux ouvrages internationaux.
* Quelque 58 pour cent des participants ont déclaré que l’apprentissage et l’utilisation des technologies de lecture de livres étaient très difficiles, peu pratiques et demandaient beaucoup de temps. Même si les livres sont techniquement accessibles, la lecture est souvent très difficile à concrétiser.
* Les participants ont signifié un besoin important de formation et d’assistance gratuites ou peu coûteuses sur l’utilisation des technologies de lecture et sur la sensibilisation des personnes incapables de lire les imprimés aux services de lecture accessibles, en accordant une attention particulière aux groupes mal desservis.[[2]](#footnote-2)
* Environ 25 pour cent des participants au sondage ont indiqué que le coût des technologies de lecture ou des livres représentait un obstacle à la lecture. Bon nombre d’entre eux ont signalé que les programmes de subventions destinés aux personnes handicapées étaient insuffisants pour répondre à leurs besoins en matière de lecture, et que ces programmes étaient inéquitables entre les personnes présentant différents types de handicaps et entre les personnes vivant dans différentes régions du Canada.
* Il est nécessaire d’approfondir les recherches afin de mieux comprendre les besoins en matière de lecture des personnes ayant des handicaps et des antécédents divers.
* On observe un besoin permanent de recherche sur les nouveaux formats et technologies nécessaires pour les différents handicaps, ainsi qu’un engagement à développer des solutions technologiques pour fournir ces nouvelles méthodes et formats aux diverses personnes ayant une déficience de lecture.
* La grande majorité des répondants au sondage se procurent des livres auprès de leur bibliothèque publique ou d’une organisation offrant des services de lecture accessible (comme le CAÉB et le RNSEB).
* Les participants souhaitent disposer de plateformes de recherche faciles à utiliser et sans droits numériques, qui permettent la recherche et le téléchargement de matériel accessible en toute transparence.

## Les six principes clés du Programme d’accès équitable à la lecture

Le PAEL doit se fonder sur six principes clés, décrits ci-dessous, auxquels nous associons les paramètres du travail à soutenir et les questions pouvant servir de fil conducteur pour la consultation des parties prenantes. Chaque section s’appuie sur les recommandations formulées dans les documents de 2018 du Groupe de travail sur les formats de substitution ainsi que sur les principales conclusions tirées du sondage « Comment lisez-vous? » réalisé en 2020, qui sont résumées plus haut. Ensemble, les domaines étudiés illustrent la portée et l’ampleur des travaux devant être financés dans le cadre du nouveau programme, travaux qui sont essentiels pour que les personnes incapables de lire les imprimés puissent participer pleinement à l'apprentissage, au travail et à la vie en collectivité.

**1. Veiller à ce que tous les contenus soient rendus accessibles à une communauté diversifiée de personnes incapables de lire les imprimés.**

**Description**

On estime que moins de dix pour cent des ouvrages publiés dans les pays développés et moins d’un pour cent dans les pays en développement sont disponibles en formats accessibles.[[3]](#footnote-3) Un PAEL doit permettre de faire en sorte que le matériel, y compris celui des éditeurs multinationaux et internationaux, soit accessible à un large éventail de communautés, y compris les Néo-Canadiens et les populations autochtones.

La souplesse dans les choix de format et de distribution permet d’offrir aux personnes en situation de handicap un paysage équitable. Le soutien permanent de la production de formats de substitution pour les documents qui n’ont pas été publiés en format accessible natif demeure essentiel. Il peut s’agir d’ouvrages de fonds ou de « matière grise », de titres d’éditeurs plus modestes, de publications gouvernementales, etc. La production de formats de substitution englobe tout aussi bien la production à partir de rien d’ouvrages publiés que l’adaptation ou le changement de format de contenus existants en vue de répondre aux besoins particuliers des lecteurs. La production de formats de substitution doit en outre englober un choix varié de canaux de distribution pour les lecteurs de partout au Canada, et faire appel à des méthodes tant physiques que numériques. Il peut notamment s’agir, mais sans s’y limiter, de livres en braille ou en braille imprimé, de fichiers audio lus par voix humaine ou voix de synthèse, de textes synchronisés avec leur version audio, de texte électronique, ou encore de formats epub et Word. Les titres peuvent être distribués, selon le cas, sous la forme de livres en braille imprimé ou en braille avec impression en relief, de CD, de contenus sur lecteurs audio, d’afficheurs braille et autres technologies d’assistance, d’appareils de stockage électronique, de téléchargements numériques (notamment en Zip et en Téléchargement direct), de haut-parleur intelligent, etc.

Il est également essentiel que le développement technologique soit financé de manière à soutenir la production et la distribution de formats de substitution. Dans le cadre de la production à partir de rien, de la correction, de la conversion de format et des processus de distribution des formats de substitution, il est nécessaire d’élaborer et d’adapter constamment des solutions technologiques pour rendre le processus plus efficace et plus rentable, tout en conservant une expérience de lecture équitable de qualité.

Ces efforts doivent être déployés en collaboration avec les autres parties prenantes. Il est essentiel d’établir des partenariats avec les éditeurs et d’autres titulaires de droits d’auteur pour créer des flux et des processus de production innovants, efficaces et rentables, pour limiter les doubles emplois et maximiser la quantité de matériel pouvant être rendu disponible en format accessible. Même si l’industrie fait tout son possible pour produire des contenus accessibles, il sera toujours nécessaire de produire et de distribuer en permanence des livres en format de substitution lorsque le contenu n’est pas rendu accessible « natif » à la source. Le nouveau programme devrait également permettre de tisser des liens avec les communautés autochtones et les soutenir dans l’aide qu’elles apportent à leurs membres incapables de lire les imprimés, en favorisant notamment l’accès aux œuvres en langues autochtones.

**Questions directrices**

1. De quelle manière les producteurs de formats de substitution collaborent-ils avec les éditeurs et les créateurs de contenus de manière à limiter les doubles emplois et améliorer la disponibilité de matériel en formats accessibles?
2. Comment les producteurs de formats de substitution peuvent-ils identifier les contenus et les ouvrages qui ne seront pas rendus accessibles « natif » par l’industrie?
3. Quelles recherches doivent être effectuées pour comprendre les divers besoins en matière de format de la diversité des lecteurs qui ont besoin de matériel accessible?
4. Quels sont les développements technologiques nécessaires pour soutenir la création efficace et opportune de documents en format de substitution?
5. Quel est le soutien à apporter pour que les personnes handicapées de partout au Canada puissent compter en permanence sur des documents accessibles par l’entremise d’organisations financées par des fonds publics?

**2. Reconnaître que les personnes incapables de lire les imprimés se heurtent à des obstacles économiques et sociaux que la production et la distribution industrielles ne seront pas en mesure d’éliminer complètement.**

**Description**

Il est nécessaire de fournir un service financé par des fonds publics aux personnes qui n’ont pas les moyens économiques d’accéder à des contenus accessibles. Ce service englobe l’utilisation de toutes les collections, y compris divers choix de format et de livraison, les formations aux technologies de lecture accessible et à la culture du numérique, l’aide apportée aux abonnés pour surmonter la fracture numérique, sans oublier l’offre d’information, de soutien et, dans certains cas, de matériel et de logiciels appropriés pour la lecture.

La formation, la sensibilisation et le soutien des parties prenantes autres que les abonnés sont également importants; il s’agit notamment des organisations, des éducateurs et des divers professionnels travaillant avec des personnes handicapées. Nous devons nous assurer que toutes les parties prenantes comprennent et connaissent les services proposés aux personnes handicapées. Le travail doit être panadministratif : les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral doivent s’engager collectivement pour mobiliser les fonds nécessaires et garantir l’égalité d’accès pour tous partout au pays. Le travail doit être mené dans toutes les instances afin de garantir un choix de format et de technologie de lecture pour toutes les personnes qui en ont besoin, et notamment soutenir les technologies de lecture subventionnées.

**Questions directrices**

1. Quels sont les obstacles économiques et sociaux auxquels sont confrontées les personnes handicapées en matière de lecture, et quels sont les soutiens dont elles ont besoin pour surmonter ces obstacles?
2. Quels partenariats devrait-on établir pour assurer un accès équitable, sur l’ensemble du territoire canadien, au matériel et aux logiciels permettant l’accessibilité à la lecture, sachant que chaque province ou territoire administre et maintient ses propres programmes de financement?
3. Quelles sont les formations et les activités de sensibilisation qui permettraient aux utilisateurs de comprendre le contexte de la lecture accessible?
4. Quelles sont les formations et les activités de sensibilisation qui permettraient à quiconque soutient des personnes handicapées ou leur propose des services de leur offrir un accès équitable à la lecture?
5. Quelles sont les méthodes de distribution à appliquer, compte tenu de la diversité des besoins des utilisateurs répondant à différents critères démographiques, notamment l’âge, la situation économique et l’accès à la connectivité?
6. Quelle recherche sur les utilisateurs devrait-on mener pour comprendre parfaitement les obstacles économiques et sociaux en matière de lecture?

**3. Il est essentiel d’encourager la diversité des formats, notamment le braille, pour promouvoir le secteur de la lecture équitable.**

**Description**

Bon nombre de formats accessibles, comme le braille, ne sont pas viables sur le marché et des services financés à même les fonds publics, comme ceux actuellement fournis par le RNSEB et le CAÉB, doivent être offerts pour garantir un accès équitable à tous les formats. On observe un besoin permanent de soutien pour de multiples formats accessibles, comme le braille et les livres audio narrés par une voix humaine, en plus des livres électroniques en format accessible natif créés par les éditeurs. Puisque les divers utilisateurs ont besoin de divers formats, il est essentiel que de multiples formats accessibles continuent d’être mis à la disposition des lecteurs, qui peuvent avoir des préférences variées en la matière. Par suite du sondage « Comment lisez-vous? », il est recommandé d’approfondir les recherches dans la production de formats, idéalement en collaboration avec les éditeurs, pour les textes universitaires et professionnels, les livres audio narrés par une voix humaine et les textes avec synchronisation audio (avec voix de synthèse et humaine).

Comme nous l’indiquions précédemment, la prise en charge de formats multiples implique également un vaste choix de canaux de distribution pour les lecteurs de partout au Canada, que ce soit par méthodes physiques ou numériques. Il peut notamment s’agir, mais sans s’y limiter, du braille, du braille imprimé, de fichiers audio lus par voix humaine ou de synthèse, de textes synchronisés avec leur version audio, de texte électronique, ou encore de formats epub et Word. Ces formats peuvent être distribués, selon les besoins, sous la forme de livres en braille imprimé, de livres en braille avec impression en relief, de CD, de contenus sur lecteurs audio, d’afficheurs braille ou à l’aide d’autres technologies d’assistance, d’appareils de stockage électroniques, de téléchargements numériques (notamment en fichiers zip et en Téléchargement direct), de haut-parleurs intelligences, etc.

Outre la mise à disposition de formats multiples, il est également essentiel que le développement technologique soit subventionné pour mettre au point des logiciels permettant la création automatisée du plus grand nombre de formats possible, tout en garantissant une expérience de lecture équitable et de qualité.

**Questions directrices**

1. Quelles sont les recherches à entreprendre pour mieux comprendre les besoins en matière de lecture des personnes handicapées de partout au Canada?
2. Quels développements technologiques seraient nécessaires pour offrir plus facilement des technologies et des formats nouveaux aux lecteurs de partout au Canada?
3. Quelles sont le collaborations à mettre en place pour faire en sorte que le Canada soit chef de file, tant à l’échelle nationale qu’internationale, au chapitre de la recherche et du développement de normes et de formats de lecture accessible?
4. Quels sont les formats, existants et nouveaux, qui devraient être pris en charge pour les lecteurs handicapés?

**4. L’accès des personnes incapables de lire les imprimés aux œuvres publiées à l’échelle internationale dans le cadre du Traité de Marrakech devrait être facilité par des organisations indépendantes de l’industrie.**

**Description**

Il incombe au gouvernement fédéral de satisfaire aux exigences du Traité de Marrakech, et le financement fourni par le biais du PAEL permettrait au Canada de respecter ses obligations. Des organisations comme le CAÉB et le RNSEB sont indispensables pour permettre l’échange transfrontalier de documents à lire accessibles. Le soutien apporté au développement technologique est essentiel pour assurer un échange efficace et rapide de matériel. L’établissement de partenariats avec des organisations internationales comme le Consortium pour des livres accessibles de l’OMPI est essentiel pour réaliser pleinement le potentiel du Traité de Marrakech. De plus, des recherches doivent être menées et des politiques élaborées pour que la *Loi sur le droit d’auteur* du Canada et le Traité de Marrakech continuent de répondre aux besoins des personnes handicapées. Il est capital de collaborer avec les éditeurs pour tirer parti du potentiel du Traité de Marrakech, afin que tous les documents à lire accessibles soient disponibles et distribués partout au Canada et dans le monde dans le cadre du Traité de Marrakech. L’industrie n’a ni la capacité ni l’intérêt de faciliter l’échange transfrontalier de matériel accessible. S’il ne finance pas les organisations sans but lucratif pour effectuer ce travail, le Canada ne sera pas en mesure de respecter les obligations que lui impose le Traité de Marrakech.

**Questions directrices**

1. Quels sont les changements législatifs, le cas échéant, à apporter pour que les personnes incapables de lire les imprimés au Canada puissent accéder à des œuvres internationales grâce au Traité de Marrakech et respecter pleinement l’esprit du Traité de Marrakech?
2. Quels développements technologiques seraient nécessaires pour exploiter pleinement les possibilités du Traité de Marrakech, tant entrantes que sortantes?
3. Quels sont les partenariats et les collaborations, tant au sein de l’industrie qu’avec d’autres parties prenantes, qui permettraient de respecter pleinement l’esprit du Traité de Marrakech?

**5. L’expertise en matière d’accessibilité et la lecture équitable doivent être soutenues et mises à disposition indépendamment des forces du marché.**

**Description**

Un PAEL doit permettre à des organisations comme le RNSEB et le CAÉB, qui disposent d’une expertise en matière de contenus accessibles, d’être subventionnées afin que ces services et ces enjeux continuent d’être au premier plan.

L’expertise en matière de lecture accessible ne se résume pas à offrir du contenu de lecture accessible. Ce programme doit également permettre aux connaissances et à l’expertise liées à l’alphabétisation et à la lecture de poursuivre leur développement. Il est en outre essentiel que les connaissances et l’expertise des personnes ayant une expérience vécue du handicap ou une identité intersectionnelle jouent un rôle intégral et significatif dans le travail accompli. Il est également essentiel de mener des recherches continues sur les utilisateurs et de comprendre les besoins des personnes handicapées en matière de lecture. Ce travail à multiples facettes comprend notamment les volets suivants :

* Recherche et soutien das le domaine de l’édition et des documents accessibles, notamment en ce qui concerne l’information gouvernementale
* Analyses et consultations sur l’accessibilité
* Législation en matière d’accessibilité – collaborer avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales pour agir sur toute législation relative à l’accès équitable à la lecture
* Poursuite du Sommet de l’édition accessible et soutien apporté à d’autres sommets portant sur d’autres thèmes entourant l’accessibilité et la lecture
* Poursuite des recherches sur les besoins des personnes handicapées en matière de lecture, y compris celles ayant des handicaps multiples

L’industrie ne peut chapeauter ce travail puisque des priorités liées au marché prévaudront toujours sur les besoins et les intérêts des personnes handicapées, en particulier celles confrontées à des obstacles supplémentaires comme leur statut économique, leur situation démographique ou leur identité de genre. Il est essentiel que les efforts dans ce domaine soient menés indépendamment du marché.

**Questions directrices**

1. Comment l’expertise des personnes handicapées pourrait-elle être intégrée au mieux dans l’accès équitable au monde de la lecture?
2. Quelles recherches sur les utilisateurs doit-on mener pour mieux comprendre les besoins des personnes ayant divers handicaps?
3. Quels sont les collaborations et les partenariats qui permettraient de maintenir au premier plan les enjeux d’accessibilité à l’alphabétisation et à la lecture?
4. En quoi les sommets et le partage d’information pourraient-ils être plus efficaces en matière de lecture accessible?
5. Quelles sont les répercussions de la législation sur l’accessibilité, tant provinciale que fédérale, sur la lecture accessible, et de quel type de formation et d’orientation les parties prenantes devraient-elles disposer?

**6. Les systèmes, outils et appareils de lecture courants peuvent être compliqués à utiliser et coûteux, et le soutien apporté à la fourniture de services accessibles continuera d’être essentiel.**

**Description**

Un PAEL doit permettre aux organisations offrant une source de contenus de lecture aux personnes incapables de lire les imprimés de continuer à fournir un service de lecture accessible national solide et avant-gardiste. Le CAÉB et le RNSEB offrent déjà aux personnes incapables de lire les imprimés des dépôts de documents à lire accessibles. Ces dépôts et leur infrastructure technologique doivent être soutenus à l’échelle fédérale pour garantir leur durabilité et leur croissance. Ces dépôts sont actuellement partiellement soutenus aux niveaux provincial, territorial et, dans certains cas, au niveau individuel par certaines bibliothèques. Ce soutien doit pourtant être renforcé à l’échelle fédérale afin de garantir un accès équitable partout au pays, et de permettre la maintenance technologique continue et les initiatives novatrices de découverte et de mise à disposition des contenus.

Le nouveau programme pourrait en outre soutenir le développement d’une interface intégrée de recherche et de découverte offrant tous les documents de substitution et accessibles disponibles au Canada (touchant tous les publics, y compris les étudiants postsecondaires et les élèves de la maternelle à la 12e année) et la création d’une collection en dépôt obligatoire, sans gestion des droits numériques, de livres accessibles provenant de l’industrie canadienne de l’édition indépendante, qui serait mise à la disposition des personnes incapables de lire les imprimés. Cette nouvelle collection intégrée engloberait les dépôts d’organisations possédant des formats de substitution comme le RNSEB et le CAÉB, des contenus en format accessible natif publiés par des éditeurs canadiens et des collections issues des communautés des étudiants postsecondaires et des élèves de la maternelle à la 12e année. Le soutien du développement technologique est essentiel à la création de ce système partagé de recherche et de découverte applicable aux formats accessibles partout au Canada.

**Questions directrices**

1. Quels sont les outils technologiques qui permettraient de soutenir les dépôts de titres accessibles financés par des fonds publics?
2. Que type d’expérience intégrée de recherche et de découverte permettrait d’offrir une plateforme de documents accessibles intégrée et facile d’utilisation?
3. Quelles collaborations permettrait de proposer, dans un système intégré, tous les contenus accessibles provenant de l’industrie, des bibliothèques et des producteurs de formats de substitution?
4. Quels sont les avantages d’une interface intégrée de recherche et de découverte, financée par des fonds publics, offrant des documents accessibles au Canada?

## Structure du programme

Le budget de 2022 prévoyait une somme de 7 millions de dollars sur trois ans, à compter de l’exercice 2024-2025, pour lancer le Programme d’accès équitable à la lecture. Sachant que ce programme n’est pas nécessairement propre à une organisation en particulier, il est important de préciser quelles sont celles admissibles. Le programme devrait être proposé aux organisations canadiennes sans but lucratif, et au moins 75 pour cent des fonds prévus devraient être destinés aux groupes pouvant offrir aux personnes incapables de lire les imprimés de partout au Canada des services de lecture accessible dans les deux langues officielles, et qui ont la capacité et l’expertise avérée pour fournir ces services. Les services nationaux de lecture accessible permettent une économie d’échelle auxquelles ne pourraient parvenir des organisations communautaires locales plus petites. L’incitation de partenariats novateurs avec des organisations de tout le secteur est également fondamentale au succès du programme. La partie restante des fonds alloués pourrait être reversée à des organisations locales plus modestes, qui peuvent participer à une échelle plus réduite, notamment régionale, à la prestation de services de lecture accessible venant compléter ceux offerts à l’échelle nationale. Il est essentiel pour toutes les organisations que le travail et les services financés soient éclairés par des personnes incapables de lire les imprimés.

## Conclusion

Il est crucial que les quelque trois millions de personnes au Canada ayant une déficience de lecture des imprimés puissent accéder à des services de lecture et à de l’information, tant sur le marché qu’à l’externe, afin de pouvoir participer pleinement à la vie en société. Les modèles antérieurs du gouvernement fédéral ne proposaient qu’une solution exclusivement industrielle pour l’accessibilité aux documents à lire accessibles, mais il est clair qu’on ne peut ainsi répondre pleinement aux besoins de la collectivité. Il est essentiel de mettre en place une nouvelle stratégie révisée, englobant les travaux financés dans le cadre du PAEL décrits plus haut.

Le PAEL permettra de rendre tous les contenus accessibles à une collectivité diverse de personnes incapables de lire les imprimés, un groupe confronté à des obstacles économiques et sociaux que la production et la distribution industrielles ne seront pas en mesure d’éliminer complètement. La prise en charge de formats multiples et l’accès aux ouvrages publiés à l’internationale dans le cadre du Traité de Marrakech continueront d’être des aspects importants d’un monde de la lecture équitable au pays. Éclairé par l’expertise en matière d’accessibilité dont disposent les personnes ayant une expérience vécue du handicap, le PAEL permettra d’atténuer les conséquences de la complexité et du manque de fonctions accessibles des systèmes et appareils de lecture courants. Tous ces éléments réunis favoriseront l’inclusion économique et sociale des personnes incapables de lire les imprimés et contribueront à la création d’un Canada sans obstacle.

## À propos de nous

Le Réseau national de services équitables de bibliothèque (RNSEB), un projet de la BC Libraries Cooperative, et le Centre d’accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) sont des organisations nationales sans but lucratif qui fournissent des services de lecture accessible à quelque trois millions de personnes incapables de lire les imprimés au Canada.

Le CAÉB et le RNSEB offrent un service public crucial et nécessaire, qui garantit aux personnes incapables de lire les imprimés au Canada un accès équitable à la lecture. La déficience de lecture des imprimés concerne notamment les personnes aveugles ou malvoyantes, celles ayant un trouble cognitif comme la dyslexie et celles ayant un handicap physique les empêchant de tenir un livre. Les services fournis par le RNSEB et le CAÉB permettent aux personnes incapables de lire les imprimés de partout au pays de participer pleinement à la vie de leur collectivité, de contribuer au développement social, culturel et économique et de dynamiser l’essor de leur collectivité et du Canada en général.

1. Les articles 9 et 21 de la CRDPH portent sur le droit des personnes handicapées à accéder à l’information et aux outils de la société de l’information. La CRDPH stipule que les parties adhérant à la convention prendront les mesures appropriées pour s’assurer que les personnes handicapées puissent accéder, au même titre que les autres, à l’information et aux communications, y compris les technologies et systèmes d’information et de communication, et aux services électroniques (paragraphe 9(1)(b)). [↑](#footnote-ref-1)
2. Par groupes mal desservis, le sondage « Comment lisez-vous? » fait référence aux lecteurs francophones, aux personnes ayant un trouble d’apprentissage, un handicap physique ou une basse vision, aux femmes, aux personnes à faible revenu, aux Autochtones, aux personnes de couleur, aux personnes habitant des régions non métropolitaines, aux enfants et aux jeunes, aux personnes âgées ainsi qu’aux personnes ayant une déficience de lecture des imprimés d’apparition récente. [↑](#footnote-ref-2)
3. Organisation mondiale contre la cécité. 2017. *Ending the book famine : The Marrakesh Treaty*. https://www.iapb.org/news/ending-the-book-famine-the-marrakesh-treaty/ [↑](#footnote-ref-3)